



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N°35 DU SAMEDI 20/04/2024

Réunion du 15 avril 2024

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

COUPE DE LA LOIRE - 1/2 FINALES à St Galmier, le 1^{er} mai

14h30 : FEURS – CHAVANAY

16h30 : ETRAT LA TOUR – ECOTAY MOINGT

COUPE VALEYRE/LEGER - 1/2 FINALES le 1^{er} mai

14h30 : SAVIGNEUX MONTBRISON – ST GALMIER CHAMBOEUF, à Montbrison

14h30 : ST PRIEST EN JAREZ – VILLARS, à St Priest en Jarez

COURRIERS RECUS

St Anthème : accord pour jouer le 12 mai, en D5 Poule D.

L'Horme : accord pour jouer le 18 avril, en D3 Poule D.

Pays de Coise : demande d'avancer la rencontre du 28 au 27 avril, en D3 Poule C : en attente de l'accord du club adverse.

St Paul en Jarez : demande de décaler la rencontre de 13h à 14h, en D2 Poule B, du 14 avril.

Cremaux : accord pour décaler la rencontre de 13h à 14h, en D2 Poule B, du 14 avril.

M. PRIMARD Jean Philippe (Asse) : demande de terrain pour le samedi 27 avril, en U13.

Goal Foot : changement de terrain en D2 Poule A, pour le 14 avril.

Astrée : changement de terrain en D3 Poule B, pour le 28 avril.

Andrézieux Bouthéon : changement de terrain en D4 Poule F, pour le 14 avril.

Dervaux : changement de terrain en D1, pour le 30 avril.

St Romain le Puy : demande d'avancer la rencontre en D4 Poule D, du 28 au 27 avril.

Chambéon Magneux : accord pour avancer la rencontre en D4 Poule D, du 28 au 27 avril ; déclare forfait en D4 Poule D, le 14 avril.

Montrond Cuzieu : demande d'avancer la rencontre en D4 Poule F, du 5 au 4 mai : en attente de l'accord du club adverse.

Haut Pilat : déclare forfait en D5 Poule E, le 14 avril.

Feurs : présent à la réunion pour l'organisation des 1/2 finales.

St Christo Marcenod : inversion du résultat en D1, du 14 avril.

NOTE AUX CLUBS

- En coupes de la Loire et Valeyre/Léger, en cas de terrain impraticable, vous êtes dans l'obligation d'inverser la rencontre ou de trouver un terrain de repli. (Art 45 des règlements sportifs).

- En cas de matchs remis, annulés ou inversés, les clubs sont priés de contacter les officiels concernés par les rencontres (arbitres, arbitres assistants, délégués et observateurs, membres de la commission seniors). Ceci pour éviter d'éventuels déplacements inutiles.

RAPPEL AUX CLUBS

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique, il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeux concernées (herbe et synthétique).

- Tous les clubs de D2 Poule A sont priés de noter que tous les matchs à domicile du club de ST ROMAIN LE PUY se dérouleront le dimanche à 15h (14h30 changement horaire) sur le terrain en herbe, jusqu'au 30 Juin 2024, au lieu du samedi soir, suite à une interdiction du terrain synthétique.

- Tous les clubs de la D4 poule D sont priés de noter que les matchs à domicile du club de ST ANTHEME se dérouleront à nouveau le samedi à 19h30 et ce à partir du 23 mars. (éclairage réparé.)